



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 27/11/2020	Dossier complet le : 10/02/2021	N° d'enregistrement : 2020-5025

1. Intitulé du projet

INTERMARCHÉ La Plaine sur mer (44) - Déplacement et agrandissement d'une surface de vente

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SCI des Grondins

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Monsieur POUVREAU

RCS / SIRET 4 3 3 7 3 4 9 8 5 0 0 0 2 4 Forme juridique SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41. Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Dans le cadre du déplacement et de l'agrandissement de l'Intermarché il est prévu - 186 places de parking perméables - 44 places de parking perméables pour le personnel

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la reconstruction d'un magasin Intermarché sur son foncier actuel (10 510 m²) et sur 8 295m² additionnels pris sur les côtés Est et Nord.

Le projet comprend :

- Un magasin d'une surface de toiture 4363.86 m² dont 50 m² de toiture sera végétalisée. La toiture en shed sera équipée de panneaux photovoltaïques.
- 186 places de parking perméables pour la clientèle
- 44 places de parking perméables pour le personnel
- une station service existante et déplacée
- la démolition du magasin existant
- Des voiries et cheminement piétons
- Des espaces verts qui représenteront 26.80% de la surface totale

Pour permettre l'accès au site, la mairie a prévu de créer un giratoire. Il s'agit d'un projet porté par la commune.

4.2 Objectifs du projet

Contexte :

Le tissu commercial de la commune se concentre essentiellement dans le centre-ville de la Plaine sur Mer. Des commerces, en lien avec la vocation touristique, sont situés sur le littoral (notamment des restaurants, bars, épicerie). Le bourg dispose d'une seule moyenne surface se situant en sortie de bourg au Nord.

La ville de la Plaine sur Mer souhaite se développer avec l'agrandissement du supermarché qui se situe à un endroit stratégique par rapport aux différents projets communaux. Il est aujourd'hui relié au centre, situé à 500m, par une continuité piétonne et au secteur Nord de la commune par une piste cyclable en site propre.

Objectif : Le projet répond à l'objectif d'agrandissement de la surface de vente.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux, dans un premier temps, le nouveau magasin d'une surface de 2012.07 m² va être construit à l'emplacement actuel d'une zone de parking et sur un foncier adjacent. Dans un deuxième temps le magasin existant sera détruit et la surface aménagée en parkings.

Durant cette phase, l'accent sera mis sur l'organisation, le suivi des travaux, le suivi de la qualité de l'air et des nuisances sonores, le recyclage des matériaux.

Des mesures réductrices d'incident seront prises lors de l'installation du chantier, lors de l'exécution des travaux et en fin de chantier. En bas de site, le bassin sera élaboré en deux temps. Pendant la phase travaux, une dépression de 30 cm de profondeur sera réalisée. Elle recevra les éventuelles eaux souillées. A la fin des travaux, le bassin sera approfondi à sa profondeur définitive. La terre chargée de limon sera évacuée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation l'ensemble sera ouvert en journée. Les clients viendront en voiture, à vélo et à pied faire leur courses dans le supermarché.

En dehors des horaires d'ouverture du magasin, seules les livraisons et déchargements de marchandises pourront générer des nuisances sonores sur le site. Cependant elles seront minimisées par un positionnement réfléchi sur le site.

Les livraisons étant effectuées à l'arrière du magasin, il n'y aura pas de nuisances pour les riverains situés à 60 m car le magasin et le quai de livraison fermé formeront un écran anti-bruit. En effet aujourd'hui l'enseigne Intermarché procède à des livraisons à des horaires non fixes. Ces dernières peuvent être tard dans la soirée ou bien tôt le matin. Face à cette amplitude horaire assez large et qui ne peut être maîtrisée, il nous a paru primordial de positionner la zone de livraisons au nord afin d'avoir un écran anti-bruit qui se crée avec le bâtiment. La gestion des nuisances se fait donc grâce à une organisation stratégique des flux de livraisons sur le site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'une surface de 18302 m², le projet fera l'objet d'un Dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement ainsi que d'un permis de construire déposé en mairie de la Plaine-sur-mer.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Toitures végétalisées	50 m ²
Toitures imperméables	4313.86 m ²
Voiries imperméables	435.19 m ²
Parking perméable	5521.22 m ²
Parking imperméable	2875.04 m ²
Chemins piétons	0 m ²
Espaces verts	570.35 m ²
	5039.34 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

1 rue des Filets
LA PLAINE SUR MER (44770)

Coordonnées géographiques¹

Long. - 2° 18' 2" 35" Lat. 47° 14' 16" 19"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune littorale de la Plaine sur Mer.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRL Côte de Jade approuvé par arrêté préfectoral du 12 février 2019. Le site du projet n'est pas situé dans un secteur à risque. La commune n'est concernée par aucun autre plan de prévention de risques naturels, technologiques, industriels ou minier.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Estuaire de la Loire – Baie de Bourgneuf à 1.7 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il consommera 3452m ² de surface agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y a déjà un magasin existant. Comme il sera agrandi, il devrait y avoir un peu plus de trafic automobile
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation légère du trafic pourrait augmenter légèrement le bruit

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le parking sera agrandi. L'hiver, lorsque les journées sont courtes, il y aura un peu plus d'émissions lumineuses qu'aujourd'hui car il y aura un peu plus de luminaires.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va consommer 3452 m ² de terre agricole ce qui est faible. Le gros du projet se fera sur le site actuel de 15353 m ² .

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il est prévu que 1.15% des toitures soient végétalisées et que 100% des places de parking soient perméables (infiltrantes). Les eaux pluviales feront l'objet d'un aménagement complet pour limiter le débit de fuite à 3 l/s/ha pour une pluie de période de retour trentennale. La gestion des eaux pluviales a été pensée pour infiltrer les eaux au plus près de leur source dans différents dispositifs : 4 bassins enherbés, 7 dépressions enherbées, une tranchée drainante et 3 noues enherbées. Cet ensemble crée un volume de stockage de 679 m³ pour un volume de 566 m³ d'eau à gérer pour une pluie horaire et 899 m³ pour une pluie journalière. Dans le cas d'une pluie journalière, le débit de fuite est de 158 m³ et l'infiltration de 403 m³ soit un volume total de 1239 m³ (bien supérieur au 899 m³ à gérer). Le dispositif pourra absorber une pluie trentennale de 1h à 24 h sans rejet dans le réseau EP communal.

Un linéaire de 235 m de haie bocagère va être supprimé. Cette haie est composée d'essences locales (églantier, prunelier, chêne, frêne, aubépine). Un espace planté à l'arrière du magasin va également être supprimé (photinia, buis). Des plantations compensatoires vont être réalisées sur site (voir plan en annexe). Remarque : la haie bocagère au Nord n'est pas sur le foncier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet va faire l'objet d'un dossier de déclaration loi sur l'eau. Une évaluation environnementale a été réalisée en décembre 2017 à l'occasion d'une révision du PLU. L'évaluation environnementale approuvée par délibération du Conseil municipal le 29 octobre 2018

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

1. Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau
2. Commune de La Plaine sur Mer - PLAN LOCAL D'URBANISME - Révision allégée n°1 - DOSSIER DE CONCERTATION - "EXPOSÉ DES MOTIFS DES CHANGEMENTS APPORTÉS INTEGRANT UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE » - Décembre 2017
3. L'évaluation environnementale approuvée par délibération du Conseil municipal le 29 octobre 2018

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La Plaine sur mer

le,

10.02.2021

Signature

